

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU	Numéro de permis 2016577	Date d'inspection Le 12 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie Chez Smarties		Numéro de téléphone (506) 874-8857	
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	28 avr. 2022	
Commentaires : La date de vérification auprès du ministère du Développement social est expiré. Recommandation d'effectuer une vérification dans un délais de 10 jours. La mentore en assurance de la qualité a donné une copie vierge à l'exploitante.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : f) de permettre la participation de l'enfant à une sortie.	27(f)	28 avr. 2022	
Commentaires : Un sortie a eu lieu dernièrement. 2 consentements ont été omis d'être signé par le parent. Un discussion a eu lieu avec l'exploitante. Une preuve de ses consentements seront envoyés par courriel aussitôt que le consentement sera complété.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : g) de transporter ou d'assurer le transport de l'enfant.	27(g)	28 avr. 2022	
Commentaires :			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	28 avr. 2022	
Commentaires : Il n'y a pas de surface protectrice autour de la glissade jaune. La mentore en assurance de la qualité recommande d'ajouter une surface protectrice et de faire déplacer le petit chariot et une voiturette devant cette glissade. Les enfants peuvent aller sur les autres glissades dont la surface protectrice est conforme au moment de l'inspection.			

### Commentaires généraux

Il y a eu observation des activités dirigés. La lecture d'un conte a été fait et des comptines ont été chantés. Les enfants ont terminés le dessin de leurs oeuf s de Pâques. Des activités libres ont aussi été fait. Les enfants sont allés à l'extérieur le matin.

Il y a eu observation du lavage des mains avant la collation du matin et avant le diner.

Commentaires généraux

Sur l'extincteur, la flèche est en direction de la partie en rouge mais la date d'expiration est encore bonne alors la mentore en assurance de la qualité recommande de le faire vérifier.

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 avril 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Nadia Boudreau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 avril 2022

\_\_\_\_\_  
Date